

Ba 19. Mrz. 71 L. 0

Copie avec annexe à la Division des affaires juridiques. *Amur*

dodis.ch/35436

p.B.75.21
s.B.32.11.Isr.
p.B.11.40.1
p.A.45.22.U'ch
Paläst.Befr.

B 26. MRZ. 71
- BRE / gc

18 mars 1971

Brunner

DB/20 IRW

CONFIDENTIEL

Note à Monsieur le Chef du Département

FPLP
Bréguet

Entretien avec le conseiller national Baechtold, du 17 mars 1971.

M. Baechtold revient de Beyrouth où il a eu deux entretiens avec les responsables du FPLP. Selon ses dires, il aurait rencontré le "grand patron". Un autre de ses interlocuteurs étant un des trois de Zurich. La discussion a été directe, franche, et a duré chaque fois plus d'une heure et demi. Trois sujets principaux ont été abordés :

- a) solution préconisée par le FPLP en vue d'un rétablissement de la paix au Moyen-Orient
 - b) attitude envers la Suisse
 - c) comment éviter à l'avenir des incidents entre le FPLP et la Suisse
- a) En ce qui concerne une solution possible au problème palestinien, le FPLP préconise la création sur l'ensemble du territoire de l'ancien mandat britannique d'un Etat laïc, où Israéliens et Arabes vivraient côte à côte. Les Israéliens devraient naturellement renoncer à leur Etat tel qu'il est aujourd'hui et qui est fondé sur un critère racial. Toutefois, les Palestiniens n'exigent pas le départ des Israéliens déjà établis, mais seulement

qu'ils renoncent à la fameuse loi du retour. Les Palestiniens se rendent compte qu'il s'agit là d'un dessein très ambitieux, presque irréel, le combat sera long.

- b) En ce qui concerne la Suisse, le préjugé des Palestiniens au départ était favorable. Ils admirent notre pays pour avoir su organiser la coexistence de langues, de religions, de peuples divers. Ils regrettent la tension qui est née entre les Palestiniens et nous et sont conscients que ce sont les méthodes de combat adoptées par eux-mêmes qui sont à l'origine de celle-ci. Ils demandent toutefois notre compréhension et pensent que nous devrions la leur accorder, car notre pays est également né de la lutte contre un oppresseur étranger. Fondamentalement, nous pourrions redevenir des amis; il n'y a selon eux aucune hypothèque sérieuse qui pèse sur nos relations dans l'avenir.
- c) Eviter à l'avenir des incidents. Qu'en est-il du contentieux ? Le FPLP constate qu'au départ le problème entre eux et la Suisse n'était que celui des trois Arabes incarcérés à Zurich. Ils étaient prêts à nous rendre l'appareil ainsi que tous les passagers de la Swissair contre la libération de ces trois. Une équipe avait été spécialement désignée pour aider les pilotes et mécaniciens de la Swissair à remettre l'appareil en marche à Zerka.

Puis est intervenue la constitution du groupe de Berne, ce qui a selon eux tout embrouillé. La solidarité établie entre la Suisse, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et Israël les aurait obligés à consentir des sacrifices pour conserver plus longtemps que prévu les

- 3 -

otages à Zerka. Ils ont dû se défendre contre des incursions jordaniennes; il y a eu des morts. Les demandes palestiniennes qui étaient au départ individualisées par pays se sont transformées en une demande globale qui portait sur :

- a) la libération des trois de Zurich
- b) des trois incarcérés en Allemagne
- c) de Leila Kahled
- d) de deux Palestiniens arrêtés en Israël
- e) de deux Algériens retenus en Israël
- f) la libération additionnelle de 35 Palestiniens en Israël
- g) la libération de Bruno Bréguet
- h) de 11 gendarmes libanais.

Les cinq premières conditions ont été remplies par le groupe de Berne que les Palestiniens considèrent toujours débiteur pour les trois dernières. Ils sont toutefois prêts à considérer dans leurs relations avec la Suisse le seul cas Bréguet, et nous déclareraient libérés de toute autre obligation à leur égard si nous obtenions dans un intervalle rapproché la libération de notre compatriote en Israël. Ils ont demandé à M. Baechtold de reprendre contact avec eux dans un mois.

* * *

Dans la discussion qui a suivi, l'ambassadeur Thalmann a remercié M. Baechtold de ses informations intéressantes, lui a dit les difficultés qu'il y a pour nous d'intervenir efficacement dans l'affaire Bréguet tant que

- 4 -

la procédure judiciaire est en cours. En dépit de cela nous l'avons déjà fait et redoublerons nos efforts dès que l'affaire aura passé du stade judiciaire au stade administratif ou politique. Il est difficile toutefois de faire des promesses en cette matière.

L'ambassadeur Thalmann ajoute qu'il comprend par ailleurs très bien le sentiment de solidarité qu'ont les Palestiniens du FPLP envers Bréguet qu'ils considèrent en quelque sorte comme leur "frère de sang".



Annexe : état actuel de l'affaire Bréguet